DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/105/7.6 **Feuillet n° 114**

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort

Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	**61**
Présents	**49**
Votants :	**53**
Pour :	**53**
Contre :	**0**
Abstention :	**0**

L'an deux mil dix-sept, le 11 décembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 4 décembre 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Josiane LEVISKI, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUOI, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY, Roland MOULINIER, Daniel BOUTOT, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Arlette VERDIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Joël LACABANNE représente Dominique DURUY, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Jean-Michel LAGORSE, Charles SOL, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Alexandra DUMAS, Michel LAPOUGE donne pouvoir à Dominique BOUSQUET, Jean-Michel LAGORCE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Pierre DELMON, Sabine MALARD donne pouvoir à Jean BOUSQUET.

SECRÉTAIRE : Annie DELAGE

OBJET : Rapport de la CLETC et montant définitif des attributions de compensation

Le rapport évaluant le coût net des charges transférées au 1er janvier 2017 a été validé par la commission locale chargée d'évaluer les charges transférées réunie le 25 septembre 2017. Il a été notifié aux communes le 3 octobre 2017. Ce rapport a été approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission et par l'ensemble des conseils municipaux intéressés.
Le rapport est également transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale qui doit le valider à la majorité des 2/3 du conseil communautaire.
Le Conseil communautaire doit également voter le montant des attributions de compensation définitives.

Vu le rapport de la CLETC validé par la majorité qualifiée des conseils municipaux et les conseils municipaux intéressés.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540331 - 09/10 fabrègue duo

Il est proposé au conseil communautaire de procéder au vote de l'attribution de compensation définitive comme suit :

AJAT	102 338,00 €
AURIAC DU PERIGORD	25 695,00 €
AZERAT	69 287,00 €
BADEFOLS D'ANS	13 754,00 €
BARS	4 909,00 €
BEAUREGARD-DE-TERRASSON	78 581,00 €
BOISSEUILH	8 126,00 €
CHATRES	1 794,00 €
LES COTEAUX PERIGOURDINS	22 478,00 €
CHOURGNAC	1 616,00 €
COLY	47 896,00 €
CONDAT-SUR-VEZERE	101 740,00 €
COUBJOURS	850,00 €
FOSSEMAGNE	35 052,00 €
GABILLOU	1 543,00 €
GRANGES D'ANS	4 159,00 €
HAUTEFORT	130 866,00 €
LA BACHELLERIE	101 967,00 €
LA CASSAGNE	7 777,00 €
LA CHAPELLE SAINT JEAN	96,00 €

LA FEUILLADE	38 456,00 €
LADORNAC	3 520,00 €
LE LARDIN SAINT LAZARE	1 122 271,00 €
LIMEYRAT	127 787,00 €
MONTAGNAC D'AUBEROCHE	4 910,00 €
NAILHAC	14 768,00 €
PAZAYAC	90 312,00 €
PEYRIGNAC	40 092,00 €
SAINT RABIER	58 779,00 €
SAINTE EULALIE D'ANS	26 017,00 €
SAINTE ORSE	11 254,00 €
SAINTE TRIE	9 639,00 €
TEILLOTS	1 414,00 €
TEMPLE LAGUYON	898,00 €
TERRASSON-LAVILLEDIEU	1 805 162,00 €
THENON	233 019,00 €
TOURTOIRAC	22 042,00 €
VILLAC	35 081,00 €
TOTAL	**4 405 945,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'attribution de compensation définitive telle que définie dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder au paiement du solde des attributions définitives de l'année 2017 et à faire, dire et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 18/12/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET

Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
024-200041150-20171211-DE2017105-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/12/2017

Pôle des Services Publics
58, Av. Jean Jaurès
24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
05.53.50.96.10